

**RÉPONSE D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION  
À L'ENGAGEMENT NUMÉRO 8**

Régie de l'énergie
DOSSIER: <i>R-3610-2006</i>
DÉPOSÉE EN AUDIENCE
Date: <i>11 DÉC. 2006</i>
Pièces n°: <i>B-61</i>

**Engagement 8 :**

E-8 (HQD) : Expliquer l'écart entre le réel et le budget, des frais corporatifs pour l'année deux mille cinq (2005) . 243

**Réponse à l'engagement 8 :**

**Les frais corporatifs réels 2005 des Affaires corporatives et secrétariat général ont présenté un écart favorable de près de 5 M\$ pour l'ensemble d'Hydro-Québec par rapport au niveau de budget original 2005 en excluant les coûts de retraite. Cet écart origine en majeure partie de la non réalisation d'activités prévues au plan d'affaires 2005 pour les directions principales Affaires juridiques, Environnement et affaires corporatives et Planification stratégique et le non renouvellement de l'adhésion corporatives à l'ACE (Association Canadienne de l'électricité).**